Lorsque je vous interdis une chose, éloignez-vous en ! Et ce que je vous ordonne, accomplissez-le dans la mesure du possible. Ceux qui vous ont précédé ont été détruits parce qu'ils posaient trop de questions et divergeaient avec leurs Prophètes.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque je vous interdis une chose, éloignez-vous en ! Et ce que je vous ordonne, accomplissez-le dans la mesure du possible. Ceux qui vous ont précédé ont été détruits parce qu'ils posaient trop de questions et divergeaient avec leurs Prophètes. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) indique clairement que lorsqu'il nous interdit une chose, on doit impérativement s'en éloigner, sans exception. Et s'il nous ordonne une chose, on doit s'efforcer de l'accomplir, selon notre capacité. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) met en garde contre le fait d'être semblables à certaines communautés qui nous ont précédés, qui posaient trop de questions à leurs Prophètes (sur eux la paix) et ne cessaient de diverger avec eux. Allah les saisit et ils subirent différentes sortes de châtiments. Ainsi, il faut que nous ne soyons pas comme eux afin de ne pas périr comme ils ont péri.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4725

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee